



Melon

N°02
09/05/2019

Edition **Nord Nouvelle-Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière

Jean-Michel LHOTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Consultez les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

- **Situation générale :** le démarrage des premières cultures est généralement correct. Cependant, les conditions climatiques de cette dernière période (fraîcheur, gelées, pluies localement plus importantes...) compliquent les choses et conduisent à des « situations assez disparates ».
- **Gel :** après un premier épisode de gel (le 4 avril) aux conséquences limitées, les gelées des 5 et 6 mai ont occasionné des pertes sévères dans quelques parcelles et des brûlures limitées du feuillage dans bon nombre de parcelles.
- **Ravageurs et maladies :** à ce jour, la situation est saine.

Note Abeilles

Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis*

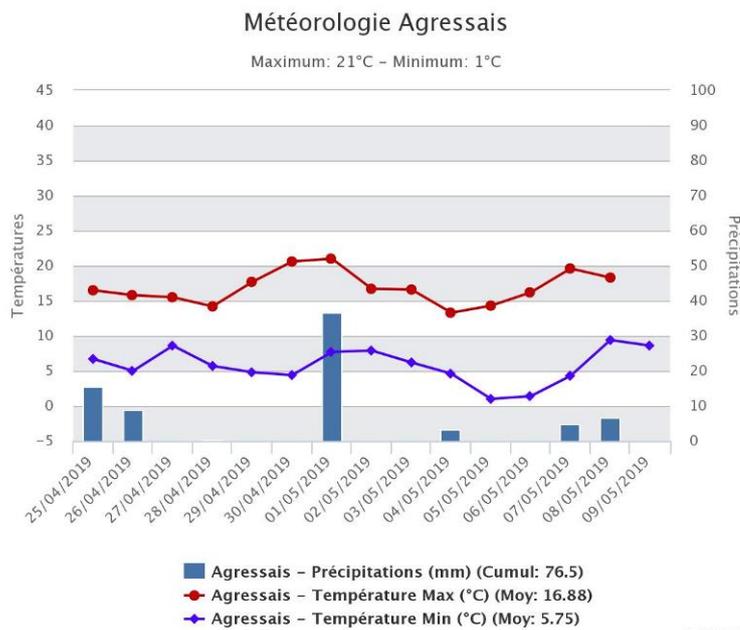
Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Melon Edition Nord
Nouvelle-Aquitaine N°X
du JJ/MM/2018 »



Situation générale

Après des conditions climatiques plutôt favorables à la mise en place des premières cultures, les conditions météorologiques des dernières semaines compliquent la situation.

Exemple données secteur de Mirebeau (86) :



Pour débiter les plantations, le manque de pluviométrie de l'hiver et de ce début de printemps a facilité les préparations des sols et l'obtention « généralement de bons guérets ». Cependant, dans certains cas, les conditions sèches et le manque d'humidité sous les paillages (trop peu d'eau à la plantation ou irrigation non opérationnelle après la plantation) ont pu occasionner « quelques rares cas » de reprises difficiles.

L'annonce d'une période de froid pour la semaine 14 a conduit certains à repousser les plantations. Pour les plantations déjà effectuées, **un premier gel le 4 avril a occasionné quelques pertes**, variables suivant les secteurs et la situation des parcelles ou au sein-même de la parcelle (bas de parcelles, type de plastique...). Dans ces cas, les pertes de plants sont variables (de 1 à 5 %).



Bords des feuilles « grillés »

(Crédit Photo : producteur Centre-Ouest)

A contrario, les pics de températures des 18, 19 et 20 avril, ont conduit à des élévations importantes sous les chenilles (45°C à 50°C parfois enregistrés). Ainsi, il a été noté quelques brûlures et recroquevillements du feuillage. Pour cet épisode, les dégâts sont généralement peu importants.

Les pluies (très attendues par ailleurs) ont complexifié l'organisation des chantiers de plantation (surtout sur certains secteurs avec des cumuls plus importants). Mais le fait marquant de cette dernière semaine est le gel.

Gelées :

Même si les situations sont très variables (suivant les secteurs de production, les stades de la culture, la situation de la parcelle, le type de plastique de couverture...), **les gelées matinales des 5 et 6 mai ont occasionné des pertes**. Dans quelques cas, au niveau des cultures, il a été noté des températures de -2,5°C.

Dans de nombreux cas, des feuilles sont brûlées, mais les cultures repartiront (avec du retard et une perte probable de potentiel).

Dans quelques cas graves, 100 % des plantes présentent des brûlures et on note une mortalité d'environ 50 % des plants, ce qui obligera à replanter : conditions difficiles pour les équipes, coût important, hétérogénéité des parcelles pour la gestion des équipes de récolte....



Suite aux gelées des 5 et 6 mai, les dégâts sont variables (d'absence de brûlures, à la mortalité des plants)

(Crédit Photo : producteur du Centre-Ouest)

Le stade des cultures :

Hormis dans les situations citées précédemment (manque d'eau à la reprise, les 2 épisodes de gelées...), les reprises des premières plantations sont bonnes et les plantes assez végétatives.

Variables suivant les secteurs et les premières dates de plantations, les stades les plus avancés sont :

- floraison femelle en Charente-Maritime, toutes premières nouaisons,
- floraison mâle et premières fleurs femelles dans le Poitou.

Les pluies de ces derniers jours (cumuls variables suivant les secteurs) conduisent dans certains cas à des reports de plantation. Les températures fraîches pour la saison conduisent aussi à des questionnements sur les types de couvertures à poser.



**Semaine dernière, parcelle plantée
fin de semaine 14 en Charente-
Maritime**

(Crédit Photo : ACPEL)

Ravageurs

- **Taupins (*Agriotes sordidus* et autres)**

A ce jour, il n'a pas été noté de dégâts significatifs sur les plants par les taupins (signalement de quelques cas épars).

- **Pucerons (*Aphis gossypii* et autres)**

Maintien du message précédent : sur d'autres cultures, en particulier en maraichage sous-abris, les pucerons sont présents (précocité, en fréquence et en intensité). En culture spécialisée de melon, à ce jour, il n'a pas été noté la présence de pucerons. A surveiller tout de même, sur les variétés ne disposant pas de la résistance intermédiaire à la colonisation par le puceron *Aphis gossypii*.

Maladies

- **Pythium, sclérotinia, cladosporiose, bactériose...**

A ce stade, les cultures sont saines. Aucune de ces problématiques n'a été notée au champ de manière significative.

Notes nationales et informations

• Abeilles

**Les abeilles butinent, protégeons les
Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la note nationale sur les abeilles**



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention**, la **mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles**. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr
Lien vers « Gestion des pollinisateurs dans l'agro-éco-système » sur le **site Ecophytopic ICI**.

• Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis*

La **DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine** met en place un **plan de surveillance officiel** (piégeage et prélèvement de larves dans les fruits et légumes) de la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*. Il est demandé que tous les réseaux collectifs structurés (dont réseau BSV) soient mobilisés afin de signaler tout symptôme douteux.

La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* est une espèce très polyphage, qui s'attaque à plus de 400 espèces de plantes cultivées et sauvages. Les symptômes, notamment ceux correspondant aux piqûres de pontes, sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués. Les larves se développent dans les fruits, provoquant leur mûrissement précoce, leur pourriture et leur chute. **Les plantes cultivées concernées peuvent être des cultures fruitières (pêcher, poirier, mangue, banane,...), agrumes (citron, orange,...) et légumières (tomate, poivron, aubergine, melon, courge,...).**

Bactrocera dorsalis est pressentie pour être qualifié d'organisme de quarantaine de l'Union Européenne (OQUE) à compter du 14 décembre 2019 (mise en oeuvre du règlement 2016/2031/UE relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux). La présence de ce ravageur majeur en Europe pourrait avoir, en plus des dégâts sur les cultures, des impacts significativement négatifs sur le commerce intra et extra communautaire des fruits et légumes.

Toute suspicion doit être immédiatement déclarée auprès du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF.

Lien vers la fiche ANSES de description de cette mouche [ICI](#).

Les observations nécessaires à l'élaboration du **Bulletin de santé du végétal Melon – Edition Nord Nouvelle-Aquitaine**, sont réalisées par l'**ACPEL, les entreprises de production de melon (Soldive, Rouge-Gorge et Haut Poitou)**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".